



La lettre de la sénatrice

Jeudi 30 janvier 2025

Lettre d'information bimensuelle n°72

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s,

La commission mixte paritaire convoquée ce jour doit donner lieu à un texte de compromis pour le budget 2025, quatre mois après son dépôt au Parlement, et alors qu'une menace de censure plane sur le Gouvernement Bayrou lors du vote à l'Assemblée Nationale la semaine prochaine.

Si de premières avancées positives émanent du texte voté au Sénat, qui a notamment ouvert à un allègement de la ponction initialement demandée aux collectivités, ramenée de 5 à 2,2 milliards d'euros, à l'annulation de l'amputation des 800 millions d'euros du FCTVA et à l'abondamment de la DGF à hauteur de 290 millions d'euros, **nous sommes toujours loin du compte** puisque l'effort demandé à ces dernières demeure conséquent. En atteste le fonds de précaution Barnier qui n'a pas totalement disparu puisqu'il a été remplacé dans le texte voté au Sénat par le « dilico », ou « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales », qui concernerait 1 800 communes, une cinquantaine de Départements et l'ensemble des Régions à hauteur de 1 milliard d'euros.

Je regrette l'erreur stratégique de ponctionner les collectivités locales pour redresser des finances de l'État alors que les projets déjà engagés par les élus locaux nécessiteront le recours à l'emprunt pour compenser les pertes de ressources, empêcheront de nouveaux aménagements mais aussi les travaux nécessaires à la transition écologique et viendront fragiliser les services quotidiens

qu'elles rendent aux usagers. Cela, ajouté aux coups de rabot opérés à toutes les échelles -écologie, santé, éducation-, ce sont nos concitoyens les plus fragiles qui subiront de plein fouet ce budget d'austérité.

Aussi, je déplore la décision du Gouvernement de ne considérer le budget 2025 uniquement par le prisme d'une baisse des dépenses publiques, balayant la possibilité de créer de nouvelles recettes comme cela a été proposé par plusieurs groupes parlementaires.

Désormais suspendu au texte de compromis qui sortira de la Commission mixte paritaire convoquée ce jour, le texte pour le budget 2025 peut encore être modifié, sans possibilité d'ajouter nouveaux impôts, en raison de la règle de l'entonnoir. Quelle qu'en soit l'issue, je poursuivrai mon engagement pour renforcer l'autonomie des collectivités territoriales, derniers remparts contre les fractures sociales et territoriales.

Sachez pouvoir compter sur mon écoute et mon soutien,

Bonne lecture,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Budget de l'État 2025 : un saut dans l'inconnu social, fiscal et démocratique



Jeudi 23 janvier, le Sénat s'est prononcé par un vote solennel sur l'ensemble du projet de loi de finances 2025. En acceptant les arbitrages du gouvernement, la

majorité sénatoriale a validé 6,3 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires qui viennent affaiblir nos services publics déjà à la peine.

Nos collectivités appelées à l'effort budgétaire à hauteur de 2,2 milliards d'euros voient le Fonds vert réduit de plus d'un milliard d'euros. L'Education Nationale qui manque de professeurs ne retrouvera pas les 4000 postes promis par François Bayrou, la santé perd 250 millions d'euros quand nos hôpitaux sont en souffrance et la transition écologique est amputée de 1,3 milliard par rapport au texte initial déjà fortement amputé.

En toute logique, je me suis prononcée contre ce budget austéritaire et j'ai déposé avec mon groupe une proposition de loi d'urgence économique et sociale. Celle-ci comporte **20 mesures concrètes pour répondre aux besoins des françaises et des français dont l'abrogation de la réforme des retraites, une fiscalité plus juste et des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat.** En 2024, les actionnaires du CAC 40 ont perçu le montant record de 100 milliards d'euros. Taxer au même niveau que les revenus du travail ces dividendes rapporterait au budget public plus de 50 milliards d'euros de ressources, soit l'équivalent de l'effort budgétaire proposé par le Gouvernement Bayrou.

BUDGET 2025 – Les crédits de la mission écologie drastiquement réduits



Lundi 20 janvier, alors que nous devrions dégager les moyens financiers nécessaires pour réduire nos émissions de CO2, le gouvernement Bayrou et la droite sénatoriale se sont alliés pour aggraver la dette écologique. L'accord aboutit à une réduction des financements de la transition écologique de 3 milliards d'euros pour cette seule année.

Si l'annonce par Donald Trump du retrait des États-Unis des Accords de Paris marque un tournant mondial, le Gouvernement français semble également renoncer à ses engagements. **Je déplore que cette politique du moins disant**

fragilise d'abord les collectivités territoriales, frappées par la réduction du Fonds vert et ne parvient pas à nous préserver des catastrophes climatiques.

La transition écologique ne doit pas être une contrainte mais une opportunité pour construire une société plus juste, résiliente et solidaire.

Malgré ces reculs inquiétants, j'ai défendu de multiples mesures visant le développement de mobilités décarbonées ainsi que le renforcement des moyens des collectivités confrontées notamment à la rénovation de leurs bâtiments.

Trois amendements que j'ai présentés ont été adoptés aboutissant à :

- **La pérennisation du Fonds territorial climat** afin de doter les collectivités de moyens supplémentaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
- **La hausse du Fonds Barnier** le portant à 300 millions d'euros face à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles. **Mon troisième amendement adopté vise à renforcer les moyens alloués aux indemnisations des retraits-gonflement d'argiles.**

Enfin, pour le financement des projets de transition de nos collectivités, le Fonds vert a été rehaussé à hauteur de 150 millions d'euros. Une augmentation bien faible après une division par deux du montant total par rapport à 2024.

[retrouvez mon intervention](#)

Ferroviaire - Ouverture à la concurrence du transport voyageur : une inégalité criante



Mercredi 29 janvier, j'ai interpellé en commission les représentants de SNCF Voyageurs, Trenitalia, Transdev et Renfe sur une question majeure : Pourquoi seule la SNCF contribue-t-elle au Fonds de concours à l'entretien des réseaux ?

Je regrette profondément l'ouverture à la concurrence du rail, qui fragilise et fracture notre service public ferroviaire. Mais pire encore, cette concurrence n'est même pas équitable ! Aujourd'hui, SNCF Voyageurs doit réinvestir 60% de ses bénéfices pour financer l'entretien et l'amélioration des infrastructures ferroviaires. Pendant ce temps, les autres opérateurs, eux, n'ont aucune obligation similaire.

Résultat : un marché faussé, où seule la SNCF Voyageurs participe financièrement à ce fonds de concours pour l'entretien du réseau dont profitent pourtant ses concurrents. Une situation injuste pour l'entreprise publique et inquiétante pour la pérennité du service ferroviaire sur tout le territoire, notamment dans les zones les moins rentables.

[retrouvez mon intervention](#)

PPL visant à prolonger la dérogation d'usage des tickets restaurant



Mardi 14 janvier dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi qui prolonge pour deux ans l'utilisation élargie des titres restaurant, pour des produits non directement consommables. Le gouvernement s'engage à fournir des éléments d'une réforme pérenne dès cet été, à l'issue d'une concertation.

Pour ma part, si cette mesure temporaire permet de prendre en compte les nouveaux usages du télétravail, il détourne les tickets-restaurant de vocation originelle et appelle à une réforme structurelle. Avec mes collègues socialistes, écologistes et communistes j'ai demandé à ce que le Gouvernement entende les revendications des syndicats et mette en place des réponses pérennes face à la crise du pouvoir d'achat.

Courrier au ministre des Affaires étrangères pour soutenir Cuba

Dans la foulée de son investiture, le président des États-Unis Donald Trump a désigné Cuba comme "État parrain du terrorisme". Les conséquences sociales et économiques en seront désastreuses alors que l'île subit toujours un blocus des États-Unis qui participe de son isolement.

J'ai écrit à Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, afin que des actions puissent être envisagées pour lever le blocus et soutenir Cuba dans son droit à l'autodétermination.



Monsieur Jean-Noël BARROT
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

37 quai d'Orsay
75700 PARIS SP07

Perigueux, le 22 janvier 2025

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

Le 14 janvier dernier, l'administration américaine annonçait des mesures visant à corriger, partiellement, certaines injustices notamment le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, la suppression de certaines restrictions financières et l'assouplissement partiel de la loi Helms-Burton. Bien que ces décisions représentent une avancée, elles demeuraient limitées puisque le blocus économique et ses conséquences dévastatrices restaient en vigueur, renforçant l'isolement d'un pays qui revendique son droit à l'autodétermination.

Malheureusement dès son accession à la présidence l'administration de Donald Trump a désigné à nouveau Cuba comme « État parrain du terrorisme », une qualification grave et injustifiée visant à renforcer la guerre économique contre l'île.

Cuba continue donc de faire face à des restrictions sur ses approvisionnements en carburant, ses coopérations médicales internationales, et les interdictions visant ses transactions financières et ses relations commerciales avec des tiers. Ces mesures, en violation flagrante du droit international, affectent non seulement le peuple cubain, mais aussi les efforts de coopération globale.

Monsieur le Ministre, face à cette situation, quelles actions concrètes envisagez-vous d'engager, au niveau national et européen, pour soutenir Cuba et promouvoir la levée définitive de ce blocus ? Par ailleurs, quelles initiatives sont envisagées pour contrer la propagande qui, en assimilant injustement Cuba au terrorisme, légitime des mesures contraires au droit international et aux droits humains ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Marie-Claude VARAILLAS

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85

50 ans de la loi Veil



Le 17 janvier 1975, la loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) portée avec courage et détermination par Simone Veil, ministre de la Santé, était promulguée.

Une conquête dans l'émancipation et le droit des femmes à disposer de leur corps qui est le fruit du combat acharné de militantes, associations, médecins, écrivaines, artistes, et qui fut l'une des nombreuses batailles de Simone Veil pour faire progresser les droits des femmes.

Consécutive à la première loi Veil de 1974, ouvrant au remboursement des moyens de contraception par la Sécurité Sociale, la Loi du 17 janvier 1975 a renversé les tabous et mis fin aux pratiques clandestines dangereuses pour la santé des femmes.

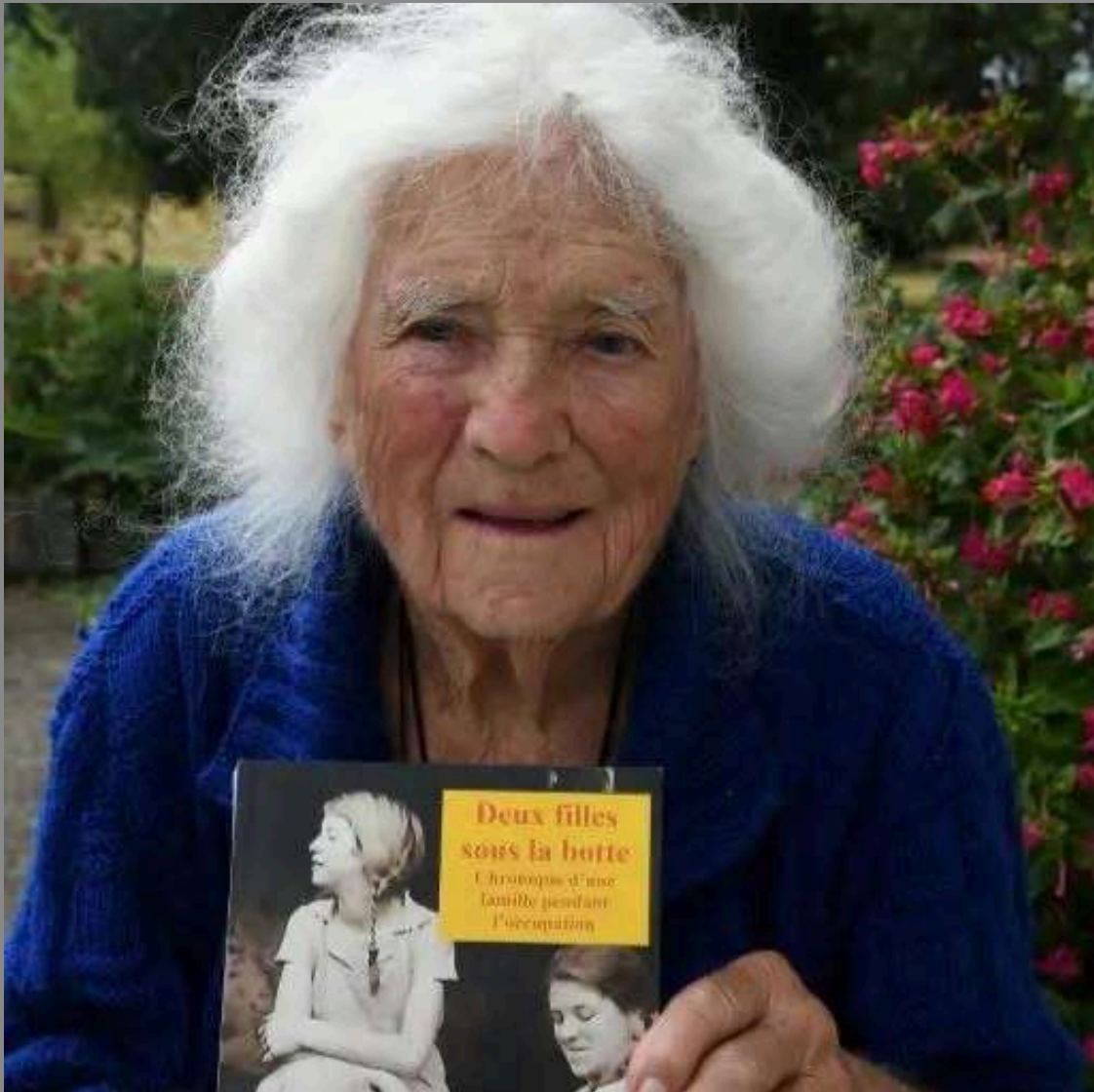
Cette liberté arrachée, et désormais inscrite dans la Constitution, doit être renforcée tant elle demeure contestée. En France plus d'une centaine de centres IVG ont fermé en 10 ans. J'avais alerté la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sur la nécessité d'autoriser les sage-femmes à pratiquer l'IVG afin de renforcer l'accès à ce droit dans les territoires où les gynécologues manquent.

Ce combat reste tristement d'actualité pour de très nombreuses femmes dans le monde et doit se poursuivre.

J'interroge le Gouvernement

- Égalité des droits à la retraite pour les anciens sportifs de haut niveau : [ici](#)
- Revalorisation de la grille salariale des soignants [ici](#)

Hommage à Geneviève Callerot



Geneviève Callerot, l'une des dernières résistantes françaises, nous a quittés à l'âge de 108 ans. Née en 1916, Geneviève Callerot a aidé avec sa famille, plus de 200 personnes à passer en zone libre dans une Dordogne occupée. Pour ses actes héroïques, elle avait reçu la Légion d'honneur en 2018, à l'âge de 102 ans.

Après la guerre, elle s'installa dans une ferme en polyculture, où elle mena une vie de travail et d'humilité, élevant ses trois enfants. À l'heure de la retraite, elle se découvrit une passion pour l'écriture et publia six romans, dont "Deux filles sous la botte", relatant les épreuves d'une famille durant l'Occupation. Elle ne cessa jamais de témoigner auprès des élèves.

Geneviève Callerot était une femme de courage, de labeur et de transmission. **Elle incarnera à jamais un exemple de dévouement et de simplicité mais également l'idéal républicain d'une France libre qui ne renonça jamais à combattre l'oppression et l'obscurantisme.**

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons » Paul Éluard



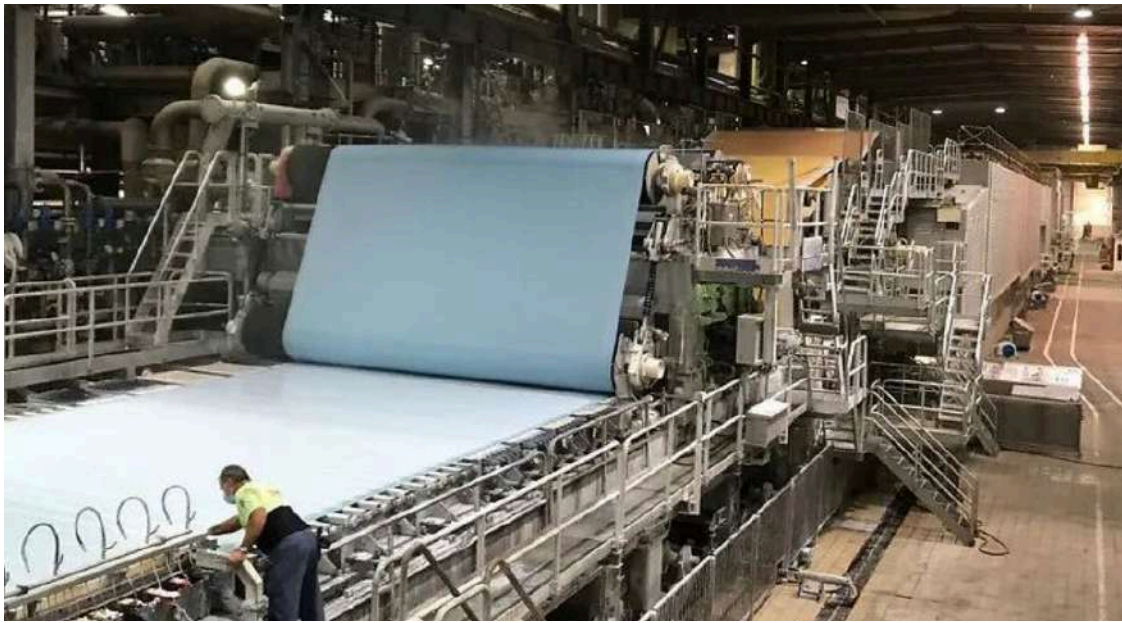
Le 27 janvier 1945, le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau était libéré par l'Armée Rouge et l'horreur concentrationnaire apparaissait au grand jour.

80 ans plus tard, je participais à la cérémonie commémorative à Périgueux en présence d'élèves du collège Michel de Montaigne, des autorités, associations et de nombreuses personnalités. Nous nous sommes recueillis à la mémoire de tous ses enfants, femmes et hommes assassinés par le régime nazi.

Avec mon collègue Serge Mérillou, j'ai eu l'honneur de déposer une gerbe avec ma camarade Irène Sapir, rescapée de la rafle du Vel d'Hiv, dont la famille fut décimée à Auschwitz d'où seule sa mère reviendra. Engagée auprès des jeunes générations pour raconter l'horreur de la Shoah, Irène Sapir est un exemple d'humilité et témoigne sans relâche pour que toujours, raisonne la voix des disparus.

À l'heure où le révisionnisme, les haines et l'antisémitisme se ravivent dans nos sociétés, cette transmission de la Mémoire est une urgente nécessité.

Condat : participation au comité de pilotage



Vendredi 24 janvier, j'ai participé au quatrième comité de pilotage consacré à la redynamisation économique du Terrassonnais Périgord Noir suite à l'arrêt de la ligne 4 des papeteries de Condat.

Une réunion présidée par la Préfète de la Dordogne, associant la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental, l'ensemble des collectivités du Pays Périgord Noir, les parlementaires, les opérateurs de l'État (ADEME, BPI, BDT) et les représentants du monde économique.

À ce jour et un peu plus d'un an après la mise en place du Dispositif rebond, 48 entreprises ont pu être accompagnées, contribuant à la création de 47 emplois.

J'avais interpellé dans l'hémicycle du Sénat quelques semaines avant le ministre de l'Industrie, Monsieur Marc Feracci, pour l'alerter sur l'urgence de soutenir efficacement le Terrassonnais Périgord Noir et plus généralement les territoires touchés par des crises industrielles, en exigeant la **conditionnalité des aides publiques**. Alerte d'autant plus importante que les réponses apportées durant le comité de pilotage par la direction des Papeteries de Condat à ma question sur le devenir de la ligne 8 ne sont pas convaincantes quant à l'avenir du site.

Soutien à Agrobio Périgord - Défendons l'Agence Bio : un enjeu

crucial pour l'agriculture et l'environnement



● AGROBIO PÉRIGORD ●

Vendredi 17 janvier, un amendement soutenu par le gouvernement a été adopté au Sénat ; il vise à supprimer les crédits de fonctionnement de l'Agence Bio, un outil essentiel au développement de l'agriculture biologique en France.

Cette mesure prise sans concertation menace directement une filière qui œuvre pour l'agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de notre santé. L'Agence Bio assure la promotion de l'agriculture biologique, gère le label AB, garant des normes françaises, et contribue à répondre aux enjeux de santé publique.

En Dordogne, l'association Agrobio Périgord, qui regroupe plus de 400 agriculteurs et transformateurs, exprime une profonde colère face à cette décision. En Nouvelle-Aquitaine, région phare de la production biologique, la suppression de cette structure aurait de lourdes conséquences : plus de 9 000 exploitations bio et 2 000 opérateurs économiques dépendent directement de son action, tel le dispositif 100 % bio, local et fait-maison déployé peu à peu dans les 35 collèges de Dordogne par le Conseil Départemental.

Je m'oppose fermement à cette suppression et me mobiliserai pour que la Commission Mixte Paritaire revienne sur son sort alors que le Gouvernement semble faire machine arrière face à la fronde. Mon soutien aux acteurs de la filière s'inscrit par d'ailleurs dans la proposition de résolution que je vais prochainement déposer avec mon collègue Pascal Salvodelli appelant à l'adoption d'une loi cadre pour le droit à l'alimentation.

Inauguration de la cour d'école à Coulaures



Vendredi 17 janvier, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration de la nouvelle cour d'école de Coulaures, à l'invitation de sa maire Corinne DUCROCQ et de sa municipalité.

Transformée pour le bien-être des enfants et répondre aux enjeux climatiques, cette cour intègre désormais un sol perméable, des espaces végétalisés, un jardin pédagogique, des zones de calme et des espaces de jeux. Conçue comme un véritable outil éducatif, elle sensibilisera les enfants à la préservation des ressources.

Un beau projet porté par une équipe municipale dynamique.

Cherveix-Cubas : Inauguration du pont réhabilité



Ce même-jour, j'étais présente à l'inauguration des travaux de réhabilitation du pont de Cherveix-Cubas, un ouvrage majeur pour la D704 qui traverse l'Auvézère.

Ce chantier, mené entre octobre 2023 et mars 2024, a permis de sécuriser et moderniser ce pont historique datant de 1840, tout en l'adaptant aux mobilités douces grâce à une passerelle dédiée. Aux côtés de Germinal Peiro, président du Conseil départemental, et des nombreux élus et partenaires présents, j'ai salué la coopération exemplaire des collectivités pour le bénéfice de tous les habitants et usagers.

Inauguration de l'Espace Cantarius : un lieu de convivialité à Chantérac

"Truffes en folie" à Sorges et Ligueux en Périgord : un week-end sous le signe du partage



Samedi 25 janvier, j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration de l'Espace Cantarius à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire de Chantérac, Jean-Michel MAGNE en présence des élus et habitants venus très nombreux.

Avec ce nouvel espace rénové la commune se dote d'un lieu dédié aux festivités et à la vie associative, avec un objectif clair : dynamiser la commune et renforcer le lien social.

Un outil qui joue un rôle central dans l'animation de la commune et met en lumière la richesse du tissu associatif local mais aussi le rôle essentiel des collectivités et des associations dans le vivre-ensemble.

Que l'Espace Cantarius devienne un lieu d'échanges, de fêtes et de fraternité pour les habitants de la commune !



Ce week-end, Sorges et Ligueux en Périgord a vibré au rythme de "Truffes en folie", une manifestation festive qui célèbre la truffe sous toutes ses facettes et met en valeur cette filière d'exception qui fait la fierté du Périgord et son identité.

Cette année encore, j'ai eu le plaisir de participer au repas festif du dimanche midi, partagé avec 650 convives dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Félicitations à la municipalité, au maire Éric Séguy, et à la centaine de bénévoles mobilisés pour réaliser les 600 omelettes et nous régaler, dont l'engagement a assuré le succès de cette belle manifestation.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

[Lire l'intégralité des propositions de loi 2023/2024 du groupe](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

